

# Une boîte à outils pour les territoires

**La Commission européenne vient de lancer La boîte à outils rurale, un portail internet pour « guider les acteurs des zones rurales dans les possibilités de financements européens sur leur territoire ».**

**F**ace à la complexité des fonds européens et la difficulté de s'y retrouver, La boîte à outils rurale est un site internet dont l'objectif est d'accompagner les associations, les collectivités, les entreprises et les particuliers des zones rurales pour « trouver des financements, de l'aide et des idées pour encourager les initiatives sociales et économiques dans [leur] communauté. » Un certain nombre de ces programmes ne sont pas uniquement dédiés aux projets ruraux mais la plateforme aspire à leur permettre d'en « tirer pleinement parti ».

## Vision 2040

Ce portail fait partie d'« une vision à long terme pour des zones rurales plus fortes, connectées, résilientes et prospères ».

Élaborée grâce à un processus collaboratif ayant impliqué collectivités et acteurs ruraux, la vision européenne commune pour 2040 « reconnaît la diversité des territoires ruraux à travers toute l'Europe tout en identifiant les défis et les opportunités communs ». Elle se décline en dix objectifs : des espaces attractifs, mis en place dans le cadre d'un développement territorial harmonieux ; des acteurs engagés dans une gouvernance multiniveau adaptée au lieu ; des fournisseurs de sécurité alimentaire, de perspectives économiques, de biens et de services pour la société au sens large ; des communautés dynamiques axées sur le bien-être ; des communautés inclusives ; des sources de nature florissantes ; des espaces bénéficiant pleinement de l'innovation numérique ; des

lieux réunissant des personnes entrepreneurs, innovantes et compétentes ; des lieux vivants dotés de services publics et privés efficaces, accessibles et abordables ; et des lieux de diversité.

## Moteur de recherche

Accessible en vingt-quatre langues, La boîte à outils rurale recense et présente les divers financements et instruments financiers (prêts, garanties, etc.) proposés ou soutenus par l'Union européenne. Elle propose un moteur de recherche qui permet de déterminer quelles initiatives et quels outils correspondent à la situation de l'association. En renseignant la nature (association), le domaine d'activité de l'action pour laquelle l'association souhaite de l'aide et le type de soutien recherché (subvention ; instrument financier ou assistance technique), elle obtient les différentes possibilités qui s'offrent à elle. Et il est possible qu'elle découvre des financements dont elle ignorait jusqu'alors l'existence. Une fiche synthétique donne les éléments clés (budget total, pourcentage de cofinancement, lien vers la page officielle du programme), une description détaillée du fonds mais aussi en quoi il est pertinent pour les zones rurales, des exemples de projets en ayant bénéficié et des ressources complémentaires. Les fonds accessibles sont présentés en trois catégories : les initiatives européennes d'application directe, celles qui sont portées par l'intermédiaire de l'État ou des régions, et celles qui relèvent des instruments financiers.

La boîte à outils rurale dispose également d'une section « Soyez inspirés » présentant de nombreux exemples

## FINANCEMENTS ASSOCIATIFS

Sur les vingt-six outils financiers recensés, quatorze sont accessibles aux associations de la société civile :

- Initiatives de l'Union européenne (UE) – application directe :
  - Programme en faveur du marché unique (SMP) – pilier PME ;
  - Programme citoyens, égalité, droits et valeurs ;
  - Programme pour l'environnement et l'action pour le climat ;
  - b-solutions ;
  - Plateforme pour une transition juste (JTP).
- Initiative de l'UE – application par l'intermédiaire des services de l'État ou des régions :
  - Corps européen de solidarité ;
  - Fonds Asile, migration et intégration (AMIF) ;
  - Programme Erasmus + ;
  - Fonds de transition juste (JTF) ;
  - Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) ;
  - Fonds européen de développement régional (Féder) ;
  - Fonds social européen+ (FSE+) ;
  - Coopération territoriale européenne (Interreg).

Les ONG peuvent quant à elles prétendre à vingt programmes dont un certain nombre est commun avec les associations.